



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2005/1  
22 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles  
Section spécialisée de la normalisation  
des plants de pommes de terre  
2-4 mai 2005, Genève

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 2 mai 2005, à 10 heures

**Note du secrétariat:** Les documents dont les cotes sont placées entre crochets n'avaient pas encore été reçus par le secrétariat au moment où il a établi le présent ordre du jour. Ils seront distribués soit avant la session dans la langue originale seulement (s'ils sont reçus jusqu'à six semaines avant la session), soit pendant la session sous la forme de documents non officiels (s'ils sont reçus ultérieurement). Ils seront également affichés sur la page d'accueil s'ils sont envoyés sous forme électronique.

---

\* Ce document n'a pu être soumis dans les délais, le secrétariat ne disposant pas de moyens suffisants.

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour  | TRADE/WP.7/GE.6/2005/1  |
| 2. | Faits notables survenus depuis la dernière session en ce qui concerne:   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/2  |
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles</li> <li>– Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise</li> <li>– L'Union européenne</li> <li>– L'OCDE, l'OMC, la NAPPO et l'OEPP</li> </ul> |   |
| 3. | Renseignements concernant les résultats des réunions du Bureau   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/3<br>(rapport de Dublin)<br>TRADE/WP.7/GE.6/2005/4<br>(rapport de Grand Forks)   |
| 4. | Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre  | La version actuelle de la norme (2004) est disponible sur l'Internet à l'adresse suivante: <a href="http://www.unece.org/trade/agr/standard/potatoes/pot_e.htm">http://www.unece.org/trade/agr/standard/potatoes/pot_e.htm</a> .<br>INF.1 (Norme contenant les modifications proposées) |
|    | a) Gale plate  | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 8   |
|    | b) Proposition relative aux tolérances à destination   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 1<br>TRADE/WP.7/GE.6/2005/5<br>(États-Unis d'Amérique, Pays-Bas et Royaume-Uni)   |
|    | c) Définition de l'enroulement   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 7   |
|    | d) Poursuite de l'élaboration de l'annexe VIII: images concernant la gale commune et la gale plate   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 9 et annexe 1<br>[TRADE/WP.7/GE.6/2005/6 (Allemagne)]   |
|    | e) Interprétation de la fourchette des calibres  | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 2   |
|    | f) Incorporation du TSWV et des nématodes libres   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, points 11, 12 et 20<br>[TRADE/WP.7/GE.6/2005/7 (Royaume-Uni)]   |
|    | g) Dispositions concernant la présentation   | TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 4   |

- h) Homogénéité/taille du lot  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 5  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 18
- i) Inspection visuelle ou essais  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 14
- j) Amélioration de l'annexe IX  
(échantillonnage)  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 19  
[TRADE/WP.7/GE.6/2005/8  
(Pays-Bas)]
- k) Proposition visant à remplacer l'expression  
«autorité nationale désignée» par «autorité  
désignée»  
Voir les annotations
- 5. Meilleures pratiques recommandées pour  
la manipulation du tubercule  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 17
- 6. La notion d'organismes vivants modifiés (OVM)  
dans la norme  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4,  
point 16 et annexe 2
- 7. Nécrose superficielle d'origine virale (PTNRD)  
– virus du mop top et virus du rattle  
*TRADE/WP.7/GE.6/2004/12*  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 10  
[TRADE/WP.7/GE.6/2005/9 (France)]
- 8. Poursuite de l'élaboration de la liste des  
parasites et mention des méthodes d'essai  
normalisées  
*TRADE/WP.7/GE.6/2004/16/Add.1*  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 13
- 9. Cours pilote de formation à la certification  
des plants de pommes de terre  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 9
- 10. Informations réunies par le secrétariat  
INF.2
  - a) Catalogues nationaux
  - b) Autorités nationales désignées
- 11. Traçabilité des plants de pommes de terre  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 6  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/10 (France)
- 12. Prochaines réunions et travaux futurs  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 20
- 13. Préparatifs de la prochaine session du Groupe  
de travail des normes de qualité des produits  
agricoles
- 14. Questions diverses
- 15. Élection du Bureau
- 16. Adoption du rapport

### Calendrier provisoire

**Note du secrétariat:** Une visite technique est prévue le jeudi 5 mai 2005. Le transport est assuré de Genève à Bâle et retour. Les délégations intéressées sont invitées à faire savoir dans les meilleurs délais au secrétariat si elles souhaitent y participer. Des renseignements sur les réservations de chambre d'hôtel pour la nuit du 4 au 5 mai seront communiqués ultérieurement.

Lundi 2 mai 2005	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 4
	15 h 00-18 h 00	Point 4
Mardi 3 mai 2005	10 h 00-13 h 00	Points 4 à 7
	15 h 00-18 h 00	Points 8 à 15
Mercredi 4 mai 2005	10 h 00-13 h 00	Point 16
	14 h 30-18 h 00	Transfert de Genève à Bâle
Jeudi 5 mai 2005	9 h 30-14 h 00	Visite technique à BIOREBA, spécialiste de l'agodiagnostic (test ELISA par exemple) <a href="http://www.bioreba.ch">www.bioreba.ch</a> .
	14 h 00-17 h 00	Transfert à l'aéroport de Bâle ou de Genève

### Annotations

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

TRADE/WP.7/GE.6/2005/1

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

#### 2. Faits notables survenus depuis la dernière session

TRADE/WP.7/GE.6/2005/2

La Section spécialisée sera informée des travaux des organes et organismes suivants:

- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles
- Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
- Union européenne
- OCDE, FAO, NAPPO, OEPP.

### **3. Renseignements concernant les résultats des réunions du Bureau**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/3 (rapport de Dublin)  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4 (rapport de Grand Forks).

Dans ces documents se trouvent résumés les résultats des réunions du Bureau élargi qui se sont tenues à Dublin (Irlande) du 5 au 7 juillet 2004 et à Grand Forks (États-Unis) du 4 au 6 octobre 2004. Le rapport de la réunion de Grand Forks contient bon nombre des propositions de modification de la norme CEE-ONU et il en est question au titre de différents points de l'ordre du jour.

### **4. Examen de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre**

La version mise à jour de la norme est disponible sur l'Internet à l'adresse suivante:

[http://www.unece.org/trade/agr/standard/potatoes/pot\\_e.htm](http://www.unece.org/trade/agr/standard/potatoes/pot_e.htm).

On trouvera dans le document INF.1 le texte de la norme assorti des modifications proposées à la présente session.

#### **a) Gale plate**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 8

Au cours des discussions sur la liste des maladies et parasites et sur l'échelle d'évaluation, il a été constaté qu'il y avait différents types de gale entre lesquels la norme ne fait pas de distinction (gale plate causée par *Streptomyces reticuliscabies*). La proposition a pour objet de clarifier cette question dans la norme.

#### **b) Proposition relative aux tolérances à destination**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 1  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/5 (États-Unis, Pays-Bas et Royaume Uni)

La norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre définit des tolérances de qualité au stade du contrôle à l'exportation. Or le pays importateur a le sentiment qu'il s'agit des normes de qualité à appliquer au stade de l'importation. Cette attente peut être satisfaite pour la plupart des défauts et maladies énumérés à l'annexe III, car ils ne se développent pas en cours de stockage. Cependant, un certain nombre d'agents pathogènes des pommes de terre provoquent des maladies qui peuvent progresser lors du stockage et, partant, en cours de transport: d'où le risque qu'une tolérance ne soit pas respectée au stade de l'importation, même si elle l'était au stade de l'exportation. Le document 2005/5 contient des éléments qui ont servi de base aux discussions et à la proposition présentées dans le document 2005/4.

#### **c) Définition de l'enroulement**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 7

En vue de compléter les travaux visant à faire concorder les définitions retenues dans la norme, la notion d'enroulement des feuilles a été définie.

**d) Poursuite de l'élaboration de l'annexe VIII: images concernant la gale commune/gale plate**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 9 et annexe 1  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/6 (Allemagne)

De nouvelles images des tubercules atteints par la gale commune ont été mises au point pour remplacer les images existantes (voir 2005/4). L'Allemagne proposera de nouvelles images pour la gale plate.

**e) Interprétation de la fourchette des calibres**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 2

À la dernière session, il a été constaté que la fourchette des calibres pouvait être interprétée de différentes façons. Lors de sa réunion, le Bureau a suggéré une interprétation harmonisée que la Section spécialisée voudra peut-être approuver.

**f) Incorporation du TSWV et des nématodes libres**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, points 11, 12 et 20  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/7 (Royaume-Uni)

En examinant la liste des maladies et parasites, il a été constaté que certains agents inclus dans d'autres règlements ne l'étaient pas dans la norme CEE-ONU. Le Bureau propose d'incorporer les nématodes libres dans la norme. Le Royaume-Uni élaborera un document d'information sur le TSWV.

**g) Dispositions concernant la présentation**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 4

Le Bureau propose de mettre à jour les règles actuelles concernant la présentation.

**h) Homogénéité/taille du lot**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 5  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 18

L'homogénéité est considérée par les clients comme une caractéristique importante, davantage liée à la qualité qu'à la présentation. Il est proposé de transférer cette prescription dans les dispositions concernant la qualité et de modifier le titre de la section consacrée à la présentation. Les moyens de garantir l'homogénéité feront l'objet de travaux complémentaires.

**i) Inspection visuelle ou essais**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 14

Il est proposé d'inclure une description des méthodes employées pour la vérification de la conformité, qui peut être effectuée, soit par examen visuel, soit par des essais. La définition des essais a été mise à jour.

**j) Amélioration de l'annexe IX (échantillonnage)**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 19  
TRADE/WP.7/GE.6/2005/8 (Pays-Bas)

Il a été suggéré de clarifier l'application pratique de l'annexe IX consacrée à l'échantillonnage et d'ajouter 0,5 % et 2 % au tableau des tolérances, vu que ces tolérances font désormais partie de la norme pour les virus. À la prochaine réunion du Bureau élargi, il sera procédé à un échange d'informations sur les pratiques de prélèvement d'échantillons pour l'inspection des tubercules.

**k) Proposition visant à remplacer l'expression «autorité nationale désignée» par «autorité désignée»**

La délégation des États-Unis suggère d'introduire cette modification car, dans son pays, la certification des plants de pommes de terre est de la compétence des États.

**5. Meilleures pratiques recommandées pour la manipulation du tubercule**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 17

Le Canada, qui avait proposé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, ne souhaite plus qu'elle soit examinée. Ce point sera retiré de l'ordre du jour.

**6. La notion d'organismes vivants modifiés (OVM) dans la norme**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 16 et annexe 2

La discussion sur les organismes vivants modifiés s'est poursuivie au sein du Bureau et la proposition faite à la dernière session par le Président a été modifiée.

**7. Nécrose superficielle d'origine virale (PTNRD) – virus du mop top et virus du rattle**

*TRADE/WP.7/GE.6/2004/12*

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 10

TRADE/WP.7/GE.6/2005/9 (France)

La France élaborera un document portant sur les problèmes recensés dans le document TRADE/WP.7/GE.6/2004/12.

**8. Poursuite de l'élaboration de la liste des parasites et mention de méthodes d'essai normalisées**

*TRADE/WP.7/GE.6/2004/16/Add.1—*

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 13

Il est proposé d'apporter plusieurs modifications à la liste des maladies et parasites.

**9. Cours pilote de formation à la certification des plants de pommes de terre**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 9 et annexe

Un cours pilote de formation a été mis au point aux réunions du Bureau. La Section spécialisée est invitée à examiner les moyens d'offrir ce cours aux pays et d'en assurer le financement.

**10. Informations réunies par le secrétariat**

**a) Catalogues nationaux**

**b) Autorités nationales désignées**

Toute information reçue sera communiquée à la session dans le document INF.2.

**11. Traçabilité des plants de pommes de terre**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, point 6

TRADE/WP.7/GE.6/2005/11 (France)

Le Bureau a examiné la question de savoir comment la notion de traçabilité pouvait être incorporée dans la norme. Une proposition à soumettre à la Section spécialisée a été élaborée.

**12. Prochaines réunions et travaux futurs**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/4, points 20 et 21

La Section spécialisée sera informée des projets concernant les réunions futures du Bureau élargi. La prochaine réunion de la Section spécialisée a été provisoirement programmée

**13. Préparatifs de la prochaine session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**

La Section spécialisée est invitée à se prononcer sur les décisions ou informations à communiquer à la session annuelle du Groupe de travail.

**14. Questions diverses**

Toute autre question présentant un intérêt peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**15. Élection des membres du Bureau**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Section spécialisée est appelée à élire un président et un vice-président. À sa trente-troisième session, M. P. G. Bianchi (Italie) avait été élu Président, et M. P. Miauton (Suisse) avait été élu Vice-Président.

## **16. Adoption du rapport**

La Section spécialisée adoptera le rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

### **NOTE DU SECRÉTARIAT:**

Les communications sont à adresser au secrétariat soit sur disquette par courrier à l'adresse suivante:

**Spécialiste des normes alimentaires  
Division du développement du commerce et du bois de la CEE  
Palais des Nations  
Bureau 432  
1211 Genève 10**

**Téléphone: (41) 22 917 2450 – Télécopie: (41) 22 917 0041**

soit par courrier électronique à l'adresse suivante:

**[agristandards@unece.org](mailto:agristandards@unece.org)**.

Les documents de la réunion seront disponibles via la page d'accueil de notre site Web à l'adresse suivante:

**<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>**

-----